

Les conditions générales de vente / Alcimed

Le texte qui suit présente les conditions générales qui ont régi avec succès la collaboration d'ALCIMED avec ses clients, et dans le cadre desquelles nous sommes disposés à travailler avec vous.

- **Protection des informations confidentielles du client**

- ALCIMED s'engage à garder confidentielles toutes les informations non publiques communiquées par ses clients au cours de la mission et ne les partagera qu'avec les membres de son personnel et les consultants et experts tiers qui interviendront dans le cadre de la mission. Ne sont pas concernées par cet engagement les informations qui sont déjà ou tomberont dans le domaine public, les informations qu'ALCIMED détiendrait avant leur communication par son client ou qui lui seraient communiquées par un tiers, ainsi que les informations dont la divulgation par ALCIMED serait imposée par la loi ou par une autorité administrative ou judiciaire.
- Notre personnel ainsi que les consultants et experts extérieurs intervenant dans le cadre de nos missions sont liés par des engagements leur imposant de préserver la confidentialité de toutes informations émanant de nos clients
- Nous avons pour pratique de conserver une copie confidentielle de chacun de nos rapports, présentations et documents de travail pour nos archives.

- **Garanties pour les clients du même secteur d'activité**

- Fournir des prestations à des clients du même secteur d'activité nous permet d'approfondir notre connaissance de ce secteur et nous rend mieux aptes à aborder en connaissance de cause les questions stratégiques auxquelles nos clients sont confrontés. Dès lors, nous ne concluons généralement pas d'accord exclusif avec un seul client dans un secteur d'activité donné.
- Nous prenons cependant les mesures internes nécessaires afin de nous permettre de travailler pour des clients différents dans un même secteur d'activité sans compromettre notre engagement de préserver la confidentialité des informations propres à chacun. Plus précisément, nous n'affecterons pas de consultants et responsables de missions ayant travaillé avec vous à des missions devant être effectuées pour le compte d'un concurrent sur des projets similaires à celui qu'ALCIMED aura réalisé avec vous, et ce pendant au moins une année suivant l'achèvement de notre mission.
- ALCIMED s'attachera à ce que l'ensemble de son personnel respecte sa Charte d'Ethique, dont une copie pourra être mise à votre disposition si vous en exprimez le souhait.

- **Propriété, intégrité et diffusion des résultats**

- ALCIMED accorde à ses clients le droit de propriété sur les présentations et rapports livrés dans le cadre de ses missions, mais conserve l'ensemble des droits d'auteur et du savoir-faire portant sur ces matériels. Les droits de propriété intellectuelle que nous conservons comprennent notamment notre connaissance des approches, méthodologies, modèles, processus et formats développés par notre personnel dans le cadre de missions effectuées pour nos clients ou de nos propres recherches. Ils comprennent aussi les données portant sur le secteur d'activité ou le marché concerné.
- Les livrables produits par ALCIMED sont principalement conçus pour les besoins internes du CLIENT dans l'optique de lui permettre de prendre des décisions

éclairées et ne sont pas réalisés spécifiquement dans le but d'une diffusion externe. Par conséquent, le CLIENT ne peut les utiliser qu'au sein de sa société ou de son groupe.

Cependant, s'il apparaît que la communication externe des livrables en dehors de la société ou du groupe du CLIENT présente un intérêt particulier, et compte tenu du fait que les livrables peuvent contenir des opinions de tiers non destinées à être diffusées ou des évaluations confidentielles de technologies, produits, services, sociétés... l'accord écrit d'ALCIMED est requis préalablement à toute communication externe desdits livrables. L'accord d'ALCIMED ne pourra être refusé de manière déraisonnable.

Dans le cadre spécifique de livrables vidéo, s'il apparaît que leur diffusion en dehors de la société ou du groupe du CLIENT présente un intérêt particulier, il sera impératif (au-delà de l'accord préalable d'ALCIMED ci-dessus), de valider que les droits d'auteurs nécessaires à une telle diffusion ont été acquis.

ALCIMED ne pourra encourir aucune responsabilité du fait de la diffusion par le CLIENT de ces travaux à tout tiers au Contrat, et le CLIENT s'engage à indemniser ALCIMED au titre de toutes conséquences dommageables d'une telle diffusion et à lui rembourser tous frais qu'elle pourrait engager à ce titre dans le cadre de procédures judiciaires.

- **Collaboration et responsabilité**

- Nous nous attendons à ce que vos employés collaborent étroitement avec notre équipe. Dans le cadre de notre mission, nous nous baserons, notamment, sur des données, des instructions et des hypothèses que vous nous fournirez. Vous serez responsables de l'exactitude de ces informations.
- Nous pourrions collaborer avec certains consultants ou experts tiers dans le cadre de notre mission, lesquels seront responsables de leurs travaux et recommandations.
- Nous ne serons pas responsables des informations et avis communiqués ou formulés par les différents acteurs interrogés au cours de nos missions.
- Les résultats de nos travaux ne seront pertinents qu'au vu des circonstances et du cadre réglementaire prévalant à la date à laquelle ils vous seront remis et nous n'encourons aucune responsabilité du fait d'une évolution ultérieure de ces circonstances ou de ce cadre ni ne serons tenus, à votre égard, à une obligation d'information dans l'éventualité d'une telle évolution.
- ALCIMED n'intervient pas en tant que conseil juridique ou conseil en propriété intellectuelle et il appartiendra à ses clients de se faire assister par les conseils compétents de leur choix afin de valider les hypothèses retenues par ALCIMED dans ses travaux portant sur toutes matières juridiques ou réglementaires ou de fournir tous conseils en ces matières relativement aux missions confiées à ALCIMED.
- ALCIMED n'est tenue qu'à l'obligation de mettre en œuvre les moyens raisonnables à sa disposition afin d'exécuter les missions confiées par ses clients. Si nous ne remplissons pas correctement cet engagement envers vous, nous assumerons la responsabilité de tout dommage direct qui pourrait en résulter pour vous, à concurrence du montant des honoraires que vous nous aurez versés pour la mission ou la partie de la mission en cause.
- En cas d'interruption d'une mission avant son terme, le client devra verser à ALCIMED le montant des honoraires convenus pour la réalisation de la mission et restés impayés à cette date, au prorata de la période écoulée depuis le début de la mission jusqu'à la date d'interruption de celle-ci par rapport à la durée totale de la mission initialement prévue.
- Alcimед et ses clients s'engagent à ne pas embaucher ou employer, de quelque manière que ce soit, directement ou par personne interposée, les salariés de l'autre partie au contrat de prestation de services, sans l'accord écrit et préalable de cette

autre partie. Cet engagement est valable pendant toute la durée d'exécution du contrat et les 12 mois qui suivent la fin de l'exécution des prestations. En cas de non respect de cet engagement de non sollicitation du personnel, la partie non respectueuse s'engage à indemniser l'autre partie par le versement d'une indemnité correspondant à 6 mois de salaire brut du salarié sollicité indûment. Cette indemnité sera due autant de fois qu'il y a de salariés concernés.